

Département du Bas-Rhin

Commune de SAESSOLSHEIM

\_\_\_\_\_  
Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne  
\_\_\_\_\_

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 décembre 2008.

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

9

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

**Conseillers présents** : FOURNIER C. / DOSSMANN M.  
HINDENACH G. / RIFF D. / KREMMEL M.L. / FALK E  
/ HEIM C / WOLFF B

**Conseiller absent** : SCHARSCH J. / KEITH H. (excusés)

**Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2008 :**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2008.

**Orientations budgétaire 2009 :**

M le Maire présente au Conseil Municipal les grandes orientations budgétaires qu'il préconise pour l'année 2009.

Opération	Dépenses	Recettes
Matériel	8000	
Cloches	4500	1200
Eglise - clocher	185000 reste à réaliser	190000 reste à réaliser
Cimetière	10000	
Mairie	3000	
Salle polyvalente	8000	
Route de Saverne	5000	
Rue des Vignes	35000	12000
Place de l'Ecole	3000	
Remembrement	100000	
Atelier municipal	30000	
Lavoir – croix rurales	5000	

Ces propositions seront examinées par la commission des finances, à l'occasion de la préparation du budget.

**Bilan de gestion de la salle polyvalente :**

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal les comptes de la régie de recettes communales établis pour les locations de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve ces comptes à l'unanimité et propose de revoir l'utilisation de la salle ainsi que les tarifs lors d'une prochaine séance.

## **Communauté de Communes de la Région de Saverne – Extension des Compétences.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L 5211-1 à L 5211-41, L 5214-1 à L 5214-29 et notamment l'article L 5211-17,

vu l'arrêté préfectoral du 5 Décembre 1997 portant transformation du District de la Région de Saverne en Communauté de Communes de la Région de Saverne,

vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 4 Décembre 2008 décidant d'étendre ses compétences,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

**APPROUVE** l'extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de Saverne décidée par le Conseil de Communauté du 4 Décembre 2008 comme suit :

### **Article 14. – COMPETENCES FACULTATIVES.**

#### ***5. Services publics et services aux publics.***

*Actions et aides en faveur de la création, du maintien et du développement de services publics et de services aux publics, correspondant aux critères cumulatifs suivants :*

- *participent au développement, à l'aménagement ou à la politique de cohésion et de solidarité sociale de l'ensemble de la Communauté de Communes, même s'ils sont localisés sur le territoire d'une seule Commune,*
- *sont déterminants et/ou stratégiques pour l'équilibre socio-économique de la Communauté de Communes,*
- *ont vocation à desservir l'ensemble de la Communauté de Communes.*

**CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement :**

M. DOSSMANN Michel présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement établi par le SDEA.

Le Conseil Municipal, après délibération et consultation, approuve à l'unanimité ce rapport.

## **Rapport du Service d'enlèvement des ordures ménagères**

M. le Maire présente le rapport annuel du service d'enlèvement des ordures ménagères établi par le SMITOM.

Le Conseil Municipal, après délibération et consultation, approuve à l'unanimité ce rapport mais demande que les conteneurs d'apport volontaire( papier, verre, plastique) soit vidés plus fréquemment.

## **Eclairage du stade municipal:**

M. le Maire présente un devis de l'entreprise SOBECA pour une remise en état de l'éclairage du stade municipal et dont le montant s'élève à 4 806,60 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge ces travaux, sollicite l'aide du Conseil Général et charge le Maire de solliciter d'autres devis.

## **Don de l'ACSF :**

Le Conseil Municipal décide d'accepter un don de 12 400 € de l'ACSF, résultat des portes ouvertes de 2005 et qui sera consacré au chantier de l'église et du clocher, notamment à la restauration de la piéta.

## **Démission de l'agent de service de l'école :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Sandrine BINDREIFF agent de service, a accepté un emploi à plein temps auprès de son autre employeur.

Ne pouvant cumuler les deux emplois, elle a fait part de son intention de démissionner de son poste à partir du 19 janvier 2009.

Un appel à candidature sera lancé.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 19 décembre 2008.

Le Maire